

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/23

S'LO

ID : 059-255902827-20230412-DEL08_2023-BF



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

A - Balance générale du budget primitif 2023

Le budget transport de l'exercice 2023 s'élève à **27 971 960.40 € en dépenses** et à **30 627 092.24 € en recettes** les deux sections confondues.

Pour rappel depuis le 1^{er} mars 2023 le SMTUS est assujetti à la TVA et la récupère sur les dépenses de fonctionnement qui y sont soumises.

Les mouvements d'ordre sont des opérations en relation entre les deux sections, qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds. Leurs montants s'élèvent à 1 936 045.00 € et correspondent à l'amortissement de biens et de subventions d'investissement.

Section		Reports + BP + DM 2022	Reports sur 2023	BP 2023			Reports + BP 2023
				Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	
Fonctionnement	Dépenses	17 315 487,00 €	0,00 €	17 283 001,00 €	1 874 303,00 €	19 157 304,00 €	19 157 304,00 €
	Recettes	17 963 417,12 €	0,00 €	21 750 693,84 €	61 742,00 €	21 812 435,84 €	21 812 435,84 €
Investissement	Dépenses	7 562 349,72 €	2 113 279,67 €	6 639 634,73 €	61 742,00 €	6 701 376,73 €	8 814 656,40 €
	Recettes	7 562 349,72 €	1 190 125,89 €	5 750 227,51 €	1 874 303,00 €	7 624 530,51 €	8 814 656,40 €
Totaux	Dépenses	24 877 836,72 €	2 113 279,67 €	23 922 635,73 €	1 936 045,00 €	25 858 680,73 €	27 971 960,40 €
	Recettes	25 525 766,84 €	1 190 125,89 €	27 500 921,35 €	1 936 045,00 €	29 436 966,35 €	30 627 092,24 €

B - Dépenses et recettes de fonctionnement

Par rapport au budget 2022, les ouvertures de crédits en section de fonctionnement dépenses augmentent de 1 841 817.00 € cette augmentation est principalement due au changement de contrat d'obligation de service qui devient au 1^{er} mars 2023 un contrat d'obligation de service public de type marché public (voir petit paragraphe page 4).

Ce changement de contrat nous oblige aussi comptablement à modifier l'imputation du versement de la contribution versée à la SPLTISA. S'agissant maintenant d'une rémunération pour prestation de services l'imputation ne se fera plus à compter du premier 1^{er} mars sur le compte 6574 « Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé » chapitre budgétaire 65 « Autres charges de gestion courante » mais sur le compte 611 « Sous-traitance générale » chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général ».

1) Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Reports + BP+ DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	897 300,00 €	724 062,58 €	13 079 500,16 €
Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	594 200,00 €	581 879,62 €	743 000,00 €
Chapitre 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000,00 €	4 622,41 €	120 000,00 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	13 327 602,00 €	13 278 861,26 €	2 637 000,84 €
Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES	614 000,00 €	612 859,04 €	634 000,00 €
Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 885,00 €	70,00 €	69 500,00 €
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 594 987,00 €	15 202 354,91 €	17 283 001,00 €
Total DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 720 500,00 €	1 720 331,34 €	1 874 303,00 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 315 487,00 €	16 922 686,25 €	19 157 304,00 €

Charges à caractère général (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses dont l'électricité avec un montant qui a dû être doublé par rapport à 2022 et petits équipements), les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurances, études et recherches, les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires) ainsi que la rémunération de la SPLTISA soit 12 262 500,16 € du 1^{er} mars au 31 décembre 2023.

Pour aider à la comparaison du chapitre 011, sans la rémunération de la SPLTISA le montant des dépenses reprises au budget 2023 est de 817 000,00 € au lieu de 897 000,00 € sur le budget 2022.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Le montant des charges de personnel repris au BP 2023 est de 743 000,00 €, l'augmentation est due au recrutement d'un directeur administratif et d'un assistant en charge des mobilités douces toutefois ce montant a été diminué de 15 000,00 € par rapport au ROB 2023 car les recrutements ont été décalés.

Atténuations de produits (chapitre 014)

Pour un montant de 120 000,00 €, il s'agit du remboursement du versement transport aux entreprises pour le personnel logé et/ou transporté qui a été doublé car aucune demande n'a été formulée en 2022 nous avons donc prévu un éventuel rappel des entreprises.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

D'un montant de 2 637 000,84 € se composent comme suit :

- des indemnités et cotisations du Président et des Vice-présidents : 70 000,00 € ce crédit tient compte de la revalorisation de la valeur du point des agents des fonctions publiques au 1^{er} juillet 2022 et du passage de 4 à 5 Vice-présidents ;
- de la subvention versée à la Région pour les lignes pénétrantes : 130 000,00 € (+ 3 000,00 €) ;
- des subventions versées à différents organismes pour 73 200,00 € , le Syndicat Mixte Hauts de France-MOBILITES (SMIRT), le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART), l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux montant identique à 2023 ;
- de la subvention versée à la SNCF dans le cadre de la prise en charge de la gratuité des transports scolaires : 80 000,00 € ;
- les arrondis du prélèvement à la source pour 3,00 € ;
- de la contribution SPLTISA :
 - 2 283 797,84 € du 1^{er} janvier au 28 février 2023.

Pour rappel la comparaison entre les versements à la SPLTISA 2022 et 2023 n'est pas possible compte tenu du changement juridique et fiscal des contrats. Aussi l'augmentation de la rémunération de la SPLTISA est due aux recettes commerciales (958 334,00 €) de la SPLTISA qui sont encaissées par le SMTUS depuis le 1^{er} mars 2023 et reversées à celle-ci par le biais de la rémunération (+ 958 334,00 €) ainsi qu'au remboursement CET (+ 64 344,00 €), et enfin, au rattrapage sur les dépenses réelles de la SPLTISA en 2022 (+ 702 787,00 €).

Charges financières (chapitre 66)

Elles sont estimées à 634 000,00 € et concernent les intérêts de la dette et les ICNE (624 000,00 €) ainsi qu'une ligne de trésorerie si nécessaire (10 000,00 €).

Ce poste est en augmentation de 20 000,00 €.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'élèvent à 69 500,00 €.

Un crédit de 500,00 € est prévu pour le paiement éventuel de pénalités, amendes fiscales et pénales.

De plus, la somme de 69 000,00 € est reprise pour le remboursement d'une partie de l'acompte versé en 2022 par l'Etat dans le cadre de la garantie de maintien du versement mobilités (VM) à la suite des pertes occasionnées par la COVID 19.

Opérations d'ordre - Dotation aux amortissements (chapitre 013).

Le montant inscrit au budget primitif est de 1 874 303.00 € soit une augmentation de 174 203.00 € par rapport à 2022.

Ce poste est dépendant des règles particulières de l'instruction M43 qui obligent à amortir tous les actifs contrairement à la M14 des communes et EPCI.

Pour rappel les amortissements financent le remboursement de la dette en capital.

2) Recettes de fonctionnement

Chapitres	reports+BP+ DM 2022	realisé 2022	BP 2023
Chapitre 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €	5 051,75 €	1 000,00 €
Chapitre 70 VENTE DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	75 000,00 €	100 089,78 €	1 033 334,00 €
Chapitre 73 PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	13 700 000,00 €	15 112 800,24 €	15 801 000,00 €
Chapitre 74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 898 500,00 €	1 819 781,52 €	1 918 121,00 €
Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	592 000,00 €	593 150,02 €	592 000,00 €
Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	135,00 €	0,00 €
Chapitre 002 EXCEDENT N-1	1 635 175,12 €	0,00 €	2 405 238,84 €
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 901 675,12 €	17 631 008,31 €	21 750 693,84 €
Total RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	61 742,00 €	61 741,66 €	61 742,00 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 963 417,12 €	17 692 749,97 €	21 812 435,84 €

Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce montant de 1 000,00 € correspond aux remboursements par la CPAM ou la CNP des arrêts de travail des agents.

Vente de produits, prestations de services (chapitre 70)

Il s'agit du remboursement par la CAMVS des frais de fonctionnement du parking silo (50 %) sur le principe (75 000,00 €) ainsi que de l'encaissement des recettes de vente de titres de transport de la SPLTISA (958 334,00 €). Le montant attendu pour l'année 2023 est de 1 033 334,00 €.

Produits issus de la fiscalité (chapitre 73)

Le produit du versement transport est évalué à 15 801 000,00 €, ce montant tient compte de la revalorisation du taux VM (2% au lieu de 1.80%).

Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Les participations pour la prise en charge des transports et de la gratuité des transports des scolaires éligibles (Région et CAMVS) seront dans le cadre de l'optimisation fiscale enregistrées en hors taxes soit pour un montant de 1 137 121,00 €.

Les DGF collégiens et lycéens de la Région sont reprises en TTC soit 7 61 000,00 €.
Le total de ce chapitre est donc de 1 918 121,00 €.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit de la redevance SPLTISA pour la mise à disposition de matériel roulant et des bâtiments d'exploitation pour un montant de 500 000,00 € HT ainsi que la compensation du VM pour un montant de 92 000,00 € soit un total de 592 000,00 €.

Opérations d'ordre - Opération de transfert entre sections (chapitre 042).

Le montant inscrit au budget primitif est de 61 742,00 €. Il s'agit des opérations d'amortissement de subventions (se retrouve en dépense d'investissement).

C - Dépenses et recettes d'investissement

1) Dépenses d'investissement

Chapitres	Reports + BP+ DM 2022	Réalisé 2022	Reports 2022	BP 2023	BP 2023+ reports
Dépenses d'équipement	5 877 607,71	2 267 021,60	2 113 279,67	4 832 634,73	6 945 914,40
Chapitre 16 EMPRUNTS (CAPITAL)	1 623 000,00	1 622 768,96	0,00	1 807 000,00	1 807 000,00
Chapitre 001 DEFICIT N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 500 607,72	3 889 790,57	2 113 279,67	6 639 634,73	8 752 914,40
Total DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	61 742,00	61 741,66	0,00	61 742,00	61 742,00
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 562 349,72	3 951 532,23	2 113 279,67	6 701 376,73	8 814 656,40

Sont prévus en investissement pour les reports et nouvelles inscriptions :

a) Les grosses opérations

1) Les pôles d'échanges multimodaux seront inscrits pour :

- les travaux de Maubeuge, pour un montant de 400 000,00 € HT.

- les crédits de la troisième phase d'Aulnoye-Aymeries (abords de la gare) d'un montant de 3 000 000,00 € HT dont 256 143,77 € HT de reports pour le marché de maîtrise d'œuvre. L'engagement de ces crédits par appel d'offres ne se fera que sur la base de la délibération à venir du conseil syndical adoptant le projet et le plan de financement.

2) Les travaux de stations et de PEMr (Pôle d'Echanges Multimodal rural) pour un montant de 400 000,00 € HT dont 146 804,58 € HT de reports. Avec notamment, la mise en

accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des stations, la fourniture et la pose d'abris-voyageurs, la fourniture et la pose de consignes à vélo, la fourniture et la pose d'équipements de covoiturage.

Exemples : Colleret, Villers-Sire-Nicole, Jeumont, Hautmont, Louvroil.

- 3) La vidéo protection : 170 000.00 € HT dont 79 390.95 € HT de reports. Avec notamment l'équipement des abords de la gare d'Aulnoye-Aymeries, de Jeumont et l'équipement de certaines stations de la voie en site propre (VIAVIL).

A noter que suite à notre délibération du 25 juin 2020 une subvention de 50% a été attribuée par la Région pour l'équipement du pôle gare de Maubeuge et qu'une subvention de 50 % sera également attribué pour le pôle gare d'Aulnoye-Aymeries et de Jeumont.

- 4) Nous poursuivons également les travaux de rénovation du dépôt de Louvroil, pour un montant de 225 000.00 € HT dont 103 033.50 € HT de reports. Avec notamment, l'installation d'équipements basses consommations (éclairages), le remplacement des verrières des ateliers devenues dangereuses, le remplacement du portail principal, l'amélioration du portique de lavage, la mise aux normes du système de désenfumage des ateliers et la rénovation de la voie d'accès poids lourd.

- 5) Acquisition de bus : 4 bus ont été livrés et payés en début 2023 soit 1 108 838.40 € HT, le report sur l'exercice 2023 était de 1 156 914.40 € HT.

Une somme de 300 000.00 € HT sera inscrite pour l'acquisition en 2023 de 2 mini bus (navettes Hautmont et Maubeuge) actuellement en location.

Une autre inscription est faite d'un montant de 1 044 000.00 € HT (devis en cours) dans l'hypothèse de l'acquisition de 3 bus à micro-hybridation livrables et payables en 2024.

b) Les opérations récurrentes

Hormis ces opérations d'envergure, les autres investissements plus récurrents prévus sont répartis de la manière suivante :

- Immobilisations diverses :
 - matériel industriel : 130 000.00 € HT pour l'acquisition d'un banc de freinage poids lourds et de kits composteurs ;
 - matériel de transport d'exploitation : 100 000.00 € HT pour moteurs et boites de vitesse ;
 - matériel informatique : 20 000.00 € HT dont 730.00 € de reports ;

c) le remboursement en capital de la dette est évalué à 1 807 000.00 € ;

d) une dépense d'ordre de 61 742.00 € est inscrite pour les opérations d'amortissements des subventions (le même montant est repris en recettes de fonctionnement).

2) Les recettes d'investissement :

Chapitres	Reports + BP+ DM 2022	Réalisé 2022	Reports 2022	BP 2023	BP 2023+ reports
Chapitre 13 SUBVENTIONS	1 021 228,00	50 902,50	1 021 228,00	0,00	1 021 228,00
Chapitre 16 EMPRUNTS	4 640 787,52	3 000 000,00	168 897,89	4 739 339,54	4 908 237,43
Chapitre 23 immobilisations en cours	57 400,00	57 365,54	0,00	0,00	0,00
RECETTES FINANCIERES (TVA, FCTVA, CREANCES)	54 600,01	54 617,63	0,00	11 300,00	11 300,00
Chapitre 001 EXCEDENT N-1	76 434,19	0,00	0,00	999 587,97	999 587,97
Total RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 850 449,72	3 162 885,67	1 190 125,89	5 750 227,51	6 940 353,40
Total RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 711 900,00	1 711 800,34	0,00	1 874 303,00	1 874 303,00
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 562 349,72	4 874 686,01	1 190 125,89	7 624 530,51	8 814 656,40

La subvention : 1 021 228,00 € du Feder pour le PEM de MAUBEUGE en attente de versement par la Région.

Les amortissements : 1 874 303,00 € en forte augmentation compte tenu de nos investissements passés et de notre instruction M 43. Ils permettent le remboursement de la dette en capital.

L'emprunt : compte tenu, d'une part, des subventions à recevoir pour le PEM d'Aulnoye-Aymeries (estimé à 1 500 000,00 €) et, d'autre part, que les crédits pour l'achat de 3 nouveaux bus du budget 2023 ne seront dépensés qu'en 2024 l'emprunt nécessaire est ramené à 2 364 237,43 €.